

BULLETIN-LETTRE N° 50

Avril, mai, juin 2010

1851



• *Objectivité et parti pris...*

En histoire :

À ceux qui s'étonneraient, il y en a (peut-être), de l'opinion "partisane" de notre Association à l'égard de Napoléon III, qu'ils se rassurent, nous l'assumons pleinement. Notre seul intitulé l'annonce sans ambiguïté. L'Empire n'est pas la République ! le césarisme n'est pas la démocratie !

Quant aux thuriféraires du "grand" homme, qu'ils sachent que toutes les belles réalisations qu'ils mettent à son crédit, tant sur le plan architectural, que sur celui de la modernisation technique ou des avancées sociales, se seraient faites avec ou sans lui.

Qu'après le régime dictatorial, ce que l'on a appelé l'Empire libéral, n'a existé que sous la poussée de l'essor industriel et de la montée des luttes sociales sous-tendues par une opposition politique peu à peu reconstituée. Et toute tentative de réhabilitation du personnage ne pourra jamais effacer les crimes dont il a été l'instigateur et le complice.

À propos de son "*Extinction du paupérisme*", quelle que fut sa sincérité, il faut bien appeler le paternalisme par son nom... et reconnaître que le personnage a mis toute sa compassion en envoyant sous les tropiques, un siècle avant le "Club-Med", mais à la différence de ce dernier, pour croupir – parfois mourir – ceux des plus pauvres, qui avaient tenté, en défendant la Constitution, de s'opposer à son maintien au pouvoir, par la force des baïonnettes et des canons.

Même si, en Histoire, l'objectivité n'est le plus souvent qu'illusion, les faits sont les faits et une dictature reste une dictature. Même "éclairé", un régime autoritaire reste un régime dont nous condamnons le

principe même. Qu'on nous laisse donc nos empathies et nos antipathies !

En politique :

Qui, aujourd'hui, peut prétendre mesurer efficacement la marge étroite qui sépare engagement citoyen et engagement politique ? Sans grand risque de me tromper, il me semble que l'engagement politique sous-entend, plutôt, l'adhésion à un parti. Ce n'est pas le cas de notre Association. Le reste n'est qu'affaire de sensibilités diverses, et de réactions citoyennes.

Paul CRESP

• *Trois articles de René MERLE...*

Mémoire républicaine et Réforme des collectivités territoriales

L'Association 1851 n'a pas vocation à s'engager dans le terrain politique, mais elle se renierait si, dans la fidélité aux valeurs que défendaient les Républicains de 1851, elle ne participait pas aux nécessaires prises de conscience citoyennes d'aujourd'hui.

Une de ces prises de conscience concerne directement le sort des Communes, ancestrales matrices de notre démocratie. (Voir, en page 12 de ce bulletin, la 4^e de couverture du Tome II de la thèse d'Émilien CONSTANT) (n.d.l.r.).

Nous avons souvent souligné ici combien l'insurrection de 1851 s'inscrivait dans ce cadre communal, où le peuple, « reprenant ses droits », rétablissait la démocratie violente par le Président.

Et nous avons pu vérifier, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'Insurrection, en 2001, combien ce cadre communal était le terreau de la remise en circulation citoyenne des Valeurs des Insurgés.

Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin

Périodicité : trimestrielle

L'affirmation des libertés communales fut un point majeur du programme des Démocrates Socialistes de 1849-1851, comme de celui des Radicaux du Second Empire. Et la sympathie à la Commune de Paris (1871), manifestée dans nombre de régions insurgées en 1851, eut pour vecteur essentiel ce communalisme démocratique. Les réformes municipales prises par les républicains des années 1880 en procèdent partiellement.

Comment aujourd'hui ne pas dénoncer la très grave régression démocratique que constitue l'actuelle réforme des collectivités territoriales : loin d'être facteur de coopération volontaire et positive, l'intercommunalité devient très clairement l'antichambre de la disparition des communes, et des plus petites au premier chef.

On lira à ce sujet avec profit le très éclairant article de Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var, publié dans le numéro « Spécial réforme » de *36 000 communes*, bulletin de l'Association des Maires ruraux de France (n°271, décembre 2009-janvier 2010).

Notre fidélité à la mémoire des résistances républicaines, et nos initiatives, doivent, me semble-t-il, nourrir l'opposition aux projets de réforme tels qu'ils sont actuellement présentés.

René MERLE

À propos des valeurs et du programme des Démocrates Socialistes (1849-1851)

En décembre 1851, dans une trentaine de départements, à l'appel de militants démocrates socialistes [1] et des sociétés secrètes « rouges », de simples citoyens, pratiquement désarmés, se sont dressés contre le coup d'État du Président, en faveur duquel basculait la totalité de l'appareil d'État. Trop souvent minimisé ou négligé, leur souvenir demeure pourtant. Et depuis 1997 l'Association 1851 a grandement contribué à sa réanimation.

Au-delà de la connaissance de l'insurrection, et de sa célébration, la question a été souvent posée : comment peut-on, sans anachronisme ni vaine rhétorique, se réclamer des valeurs qui animaient ces démocrates ?

Réponse immédiate : à travers la responsabilité citoyenne de ces humbles, nous célébrons la résistance à l'oppression, valeur qui porta le courage des insurgés, mais qui, pendant plus de trois années, fut d'abord vécue au quotidien face aux tracasseries policières, aux emprisonnements arbitraires, aux atteintes à la liberté d'expression, aux entraves à la vie professionnelle, etc.

De cette valeur fondamentale, chaque adhérent de l'Association 1851, en fonction de ses convictions et de ses engagements, est juge de la mise en œuvre au présent.

La seconde réponse à la question tient aux perspectives des démocrates socialistes : leur refus du viol de la Constitution se nourrissait de l'espérance (sans cesse proclamée face à l'Assemblée réactionnaire et au Président), d'une République démocratique et sociale. Cette espérance est toujours la nôtre, même si l'actuelle constitution la proclame déjà réalisée [2].

Pour appréhender ses motivations, considérons la nature et le programme de la démocratie socialiste des années 1849-1851 [3]. Chacun jugera de la pertinence au présent des principes et des valeurs du « parti rouge ».

À l'orée de 1849, le courant de la Démocratie Socialiste naît d'une double défaite, défaite des exigences sociales portées par le mouvement ouvrier, défaite des espérances républicaines placées dans le suffrage universel (masculin) institué en mars 1848 par la toute jeune République.

En juin, combattu par les républicains « modérés », désavoué par les « Montagnards » radicaux, le prolétariat parisien acculé à la désespérance avait préféré le fusil au bulletin de vote. Dorénavant, les vaincus réchappés de la terrible répression campaient farouchement en marge de cette République.

Et, en amont et en aval de ce trauma majeur, le suffrage à peine instauré avait porté au pouvoir une Assemblée « modérée » et conservatrice (avril 1848), puis un Président démagogue populiste mais tenant affirmé de l'« Ordre » (décembre 1848).

Face aux 74,44 % des suffrages obtenus par Louis Napoléon, aux 19,65 % du « modéré »

Cavaignac, candidat officiel, l'élection de décembre avait renvoyé au néant les ambitions des démocrates petits-bourgeois (Ledru-Rollin 5,08 %) et des socialistes (Raspail 0,49 %) [4]. Ces résultats semblaient renforcer la prophétie de Blanqui: octroyé à un peuple ignorant, le suffrage universel sera l'arme des notables contre les intérêts populaires.

Le souvenir du 28 septembre 1958 au soir (où, tout jeune électeur partisan du NON à la constitution gaulliste, je découvrais les presque 83 % de OUI), m'aide à comprendre quel désarroi, quel sentiment d'isolement, quelle tentation de vitupérer la naïveté populaire, ont pu submerger démocrates et socialistes en décembre 1848. Les moins motivés pensaient abandonner la politique, d'aucuns envisageaient le retour à l'activisme des « minorités agissantes », ou la fuite dans l'utopie cabétiste [5]. Et, entre ceux qui n'abandonnaient pas, passait toujours l'opposition de classe petits-bourgeois - hommes du peuple, renforcée par l'ombre sanglante de Juin [6].

C'est pourtant dans cette situation d'extrême faiblesse que va naître la Démocratie socialiste, coalition de démocrates radicaux petits-bourgeois et de militants de différentes chapelles socialistes, voire communistes, dans la perspective des élections législatives de mai 1849.

Les « Rouges » faisaient ainsi preuve d'une triple vertu : courage politique permettant l'unité (certes bien fragile) de courants réformistes et de courants révolutionnaires, adhésion au jeu démocratique des institutions, obstination dans la conquête de l'opinion.

Aux législatives, le « Parti rouge » remporte 25 % des suffrages, et l'emporte dans nombre de départements.

En quelques mois, cette montée en force des « démosocs » a tenu à un facteur objectif : la rapide désillusion des couches populaires, rurales au premier chef, qui avaient voté Louis Napoléon. Mais elle a tenu aussi au programme du nouveau courant politique. Avec leurs projets de réforme du crédit et de la fiscalité, les Rouges prenaient la défense de la petite propriété paysanne, commerçante et artisanale, accablée par

l'usure et par l'impôt. Par la reconnaissance du mouvement mutualiste, jugulé par le pouvoir, par l'encouragement à l'association des producteurs, le programme promettait aux ouvriers le droit à la santé et d'une certaine façon le droit au travail. Il correspondait aux espérances d'une partie importante de l'opinion populaire, qui avait pu s'en remettre quelques mois auparavant au candidat Louis Napoléon.

Intelligence politique encore : en rompant avec les utopies sociales, foisonnantes sous la Monarchie de Juillet, et avec les projets tout ficelés d'une République salvatrice, chers aux chapelles révolutionnaires, la notion de Gauche prenait un autre sens. La Gauche émane du peuple et est à son service, son programme économique et social est clairement opposé à celui des conservateurs, il est immédiatement réalisable et elle s'engage à l'appliquer en cas de victoire.

Défendre la petite propriété, permettre à ceux qui en étaient privés d'y accéder était le fondement de la lutte pour la liberté. L'hostilité proclamée à l'égard des « Gros » ne procédait pas d'un égalitarisme niveleur jaloux, mais du désir populaire de se débarrasser de la tutelle des nouveaux féodaux, et d'être enfin son maître. Ce programme s'inscrivait ainsi directement dans la tradition républicaine sans-culotte et rousseauiste d'une République de petits propriétaires égaux en droits, chacun recevant le fruit de ses capacités et de son ardeur au travail.

Encore fallait-il qu'il puisse être porté à la connaissance des électeurs. Il le fut grâce à l'extraordinaire ardeur militante des « Rouges ». Dans les régions où ils avaient réalisé leur immersion dans la sociabilité populaire, c'est en vain que, devant des ruraux en pleine intégration à l'espace politique national [7], la droite dénoncera le « parti de l'Anarchie », le « péril rouge » des fainéants partageux et des profiteurs « saucissialistes ».

Ce volet économique et social du programme était indissociable de son volet politique. Les « démosocs » luttèrent pour le maintien des acquis démocratiques de février-mars 1848 (liberté d'opinion, liberté

de la presse, droit d'association...), ils s'opposaient à la politique liberticide du pouvoir, ils envisageaient une révision constitutionnelle [8], ils posaient fortement la revendication d'une éducation nationale généralisée, dégagée de la tutelle de l'Église, et d'une instruction professionnelle.

Vivifié par le souvenir des luttes révolutionnaires, ce programme était soutenu par un engagement moral fondamental. Il se situait clairement dans une idéologie de l'initiative individuelle, mais une initiative tournée vers le bien commun. En témoigne la forte mise en avant des valeurs de solidarité et de responsabilité, manifestes par exemple dans ces journées collectives de travail volontaire sur le bien des « Frères et amis » malades ou emprisonnés...

Cet idéal d'une République de petits producteurs indépendants était, comme on dit, condamnée par l'Histoire : le Second Empire allait immédiatement jeter les bases d'une autre France, urbaine et industrielle. Mais pour les démocrates de 1849, l'horizon était celui des améliorations à apporter à la condition populaire de leur temps, ils ne pouvaient imaginer un avenir où ce peuple sociologique disparaîtrait.

Ces valeurs de solidarité et de responsabilité, individuelle et collective, jouent aussi au plan politique. Sur ce plan également il convient de prendre ses affaires en main. Les « Démosocs » souhaitaient l'avènement de l'autonomie communale, qui permettrait aux citoyens de se libérer d'une tutelle bureaucratique sans cesse accrue de l'État [9].

Cette dimension morale d'engagement pour le bien commun est une valeur fondamentale. Châtré de cette dimension, la défense des petits propriétaires pourra après l'Empire se rétracter en corporatisme aveugle, et le refus de l'État oppresseur virer au poujadisme anti-impôt et anti-fonctionnaire...

Tel était donc le programme que, dès le début de 1849, les « Démosocs » respectueux du jeu démocratique proposaient aux électeurs. Mais comment jouer le jeu démocratique quand les

adversaires ne respectent pas la démocratie ? Jusqu'à quelle limite convient-il de demeurer dans la légalité quand la légalité est violée par le pouvoir ? Déjà, en juin 1849, alors que la manifestation montagnarde avortait à Paris, 15 000 paysans de l'Allier, réunis par « La Marianne des Champs », se préparaient à l'insurrection. Un ultime contre-ordre les en dissuadera. La révolte gronda dans plusieurs villes de province. À Lyon et dans sa région, les Rouges s'insurgèrent pour de bon, et furent durement matés. Alors qu'une partie du grand Sud-Est demeurait en état de siège, ainsi commençait l'aventure, encore mal connue, des sociétés secrètes rouges que le pouvoir pensera décapiter en 1850 par la répression du « complot de Lyon ». Il n'en fut rien. L'intensification de la répression alla de pair avec l'implantation des sociétés secrètes, fort différentes des sociétés secrètes de la Monarchie de Juillet. Il s'agit en l'occurrence de véritables organisations de masse, regroupant presque au grand jour les rouges de la localité, et principalement la jeunesse, avide d'action. La Démocratie socialiste se divisa : alors que des figures historiques de la Montagne rappelaient leur attachement à la légalité, les dissidents de « La Jeune Montagne » entendaient bien conjuguer action militante au grand jour et organisation clandestine en vue d'un conflit éventuel. Fallait-il s'organiser seulement en vue d'une résistance à un coup de force éventuel, ou fallait-il même provoquer ce conflit, de façon préventive, comme le souhaitaient par exemple des républicains de Toulon [10] ? Quoi qu'il en soit, une étude novatrice comme celle de Frédéric Négrel [11] montre le rôle capital que jouèrent ces sociétés dans la mobilisation méridionale de décembre 1851.

Après la défaite de décembre 1851, après les longues années de l'Empire, après les débuts tourmentés de la Troisième République, que restait-il des valeurs et des espérances des « Démosocs » ? Et qu'en demeure-t-il aujourd'hui ?

Il est clair que les conditions de l'implantation « démosoc » en milieu populaire (cafés lieux de discussions, cercles et comités électoraux locaux, journaux

départementaux, éventuellement poids de la franc-maçonnerie) ont perduré dans les villages et les petites villes jusqu'à la veille de la guerre de 1914. Il est clair aussi que le fondement de la Démocratie socialiste de 1849-1851, (l'union des classes moyennes et du peuple ouvrier et paysan), a pu asseoir une tradition républicaine vivace jusqu'aux années 1880, et quelque peu encore au-delà, jusqu'à l'apparition d'un courant socialiste indépendant. Il est clair encore que des points essentiels du programme « démosoc » (accroissement des libertés communales, organisation du crédit, nationalisation des grands moyens de transport et des banques, mise en place d'une éducation nationale laïque et gratuite qui ferait sa place à l'enseignement professionnel) sont devenus ultérieurement des réalités patiemment et durement conquises. Il est clair enfin que les espoirs mis dans la coopération comme dans la participation du travail aux revenus du capital n'ont pas été totalement lettre morte. Peut-on, sans anachronisme, se réclamer de ces brèves années républicaines (1849-1851), et même de leur prolongement sous la Troisième République première manière, alors que notre présent, qui s'assied sur d'autres strates d'histoire, relève de conditions économiques, sociales, culturelles, et politiques, fort différentes ? Les historiens se défient à juste titre des homothéties faciles entre hier et aujourd'hui. Leur tâche est d'éclairer et de comprendre le passé, sans le brouiller par des images du présent. Mais il n'est pas interdit aux citoyens de puiser dans ce passé des éléments de réflexion pour intervenir plus efficacement au présent. S'il s'appuie sur la connaissance de la période 1848-1851, cet article n'est pas celui d'un historien : il donne le point de vue d'un citoyen, cofondateur de l'Association 1851, et confronté aux réalités du présent. Un présent où l'aspiration à la sécurité et à la réussite individuelles risque de ne plus se conjuguer avec la perspective du bien commun, si sont mises à bas les conquêtes sociales et politiques que nous ont léguées nos aînés, et particulièrement celles nées du programme du Conseil National de la Résistance.

René MERLE

NOTES :

[1] Le coup d'État ne suscita pas l'enthousiasme de tous les conservateurs, (quelques-uns furent provisoirement arrêtés). En pays rhodanien, quelques royalistes populaires envisagèrent même une prise d'armes. Mais, à l'évidence la résistance active fut le fait des seuls « Rouges ».

[2] Constitution de la Cinquième République, article 1 : *“La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales”*.

[3] Nous renvoyons à l'abondante bibliographie consacrée aux différents protagonistes de la période, et notamment à l'ouvrage de Maurice Agulhon, *Les quarante-huitards*, Gallimard, Folio Histoire, 1992.

[4] Seuls Lamartine (0,28%) et le légitimiste Changarnier (0,07 %) réalisaient de plus mauvais scores.

[5] Initiée en 1847, c'est en 1848-1849 que se met en place l'implantation d'une colonie communiste « icarienne » française aux Etats-Unis.

[6] Sur la prise de distance des ouvriers socialistes à l'égard des démocrates bourgeois, on lira avec intérêt le texte qu'Engels écrivit à la veille de l'élection présidentielle : *“La classe ouvrière française et l'élection présidentielle”* :

<http://www.marxists.org/francais/engels/works/1848/12/fe18481200.htm>

[7] Cf. Raymond Huard, “Républicanisme rural et riposte à l'insurrection de 1851. Enquête sur la diversité des comportements républicains”, <http://www.1851.fr>

[8] Cf. René Merle – “1848, 1851, 2010... Régime présidentiel et régime consulaire”. En ligne sur le site <http://www.1851.fr>

[9] Pour éviter tout anachronisme, il convient de souligner que “le fonctionnaire” était alors représenté essentiellement par l'agent du fisc et par le gendarme. La notion de service public apparaît à peine, avec l'institution d'une poste moderne (les premiers timbres poste français sont mis en circulation en 1849).

[10] René Merle, “Des élections de 1850 au coup d'État du 2 décembre 1851 : les Républicains de Toulon et de sa proche région”, *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa région*

[11] Frédéric Négrel, , 1851-2001 Association pour la commémoration du 150e anniversaire de la résistance au coup d'État du 2 décembre 1851.

1848, 1851, 2010 Régime présidentiel et régime consulaire...

Ces quelques lignes, qui n'apprendront rien aux historiens, mais peuvent être utiles aux citoyens, s'inscrivent dans la très nécessaire mission de conscientisation civique de l'Association 1851.

La constitution de la Seconde République

La constitution promulguée en novembre 1848 était fondée sur une absolue séparation du pouvoir législatif (l'Assemblée Nationale) et du pouvoir exécutif (le Président de la République), tous deux tirant leur légitimité du suffrage universel (masculin) [1].

Élu pour quatre ans, le Président ne peut solliciter immédiatement un second mandat. Le Président est à la fois chef de l'État (il nomme les fonctionnaires, dirige la diplomatie, dispose de la force armée), et chef du gouvernement (il nomme et révoque les ministres, qui ne sont responsables que devant lui).

Le Président a l'initiative des lois, que discute et vote l'Assemblée. Le Président les promulgue.

Le Président et son gouvernement ne sont pas responsables devant l'Assemblée. Mais le Président ne peut dissoudre l'Assemblée.

Il est facile d'imaginer à quelle impasse constitutionnelle pouvait conduire une opposition frontale entre les deux pouvoirs. Les pères de la constitution se réclamaient de l'exemple américain, exemple peu pertinent dans la mesure où les États-Unis, par leur structure fédérale et la fonction arbitrale du pouvoir judiciaire, équilibraient chaque pouvoir de contre-pouvoirs efficaces. Rien de tel en France.

Cependant, les constitutions valent grandement par les hommes qui les mettent en œuvre, les constituants de 1848 n'imaginaient pas de conflit entre

l'Assemblée et le Président. Leur texte, voté alors que l'état de siège promulgué en juin 1848 était encore en vigueur, était taillé pour le candidat officiel de cette assemblée « modérée », le général Cavaignac, qui avait sauvé l'Ordre bourgeois en juin, et dont l'élection apparaissait assurée.

On sait ce qu'il en advint. En décembre 1848, le raz-de-marée électoral en faveur du candidat-surprise, Louis Napoléon, balaya Cavaignac. Et bientôt les élections législatives d'avril 1849 allaient mettre en place une assemblée franchement conservatrice.

Pour se tailler une popularité à bon compte, le jeu du Président sera alors de se démarquer de décisions réactionnaires de l'Assemblée (notamment l'amputation du suffrage universel), mais aussi d'essayer d'amadouer l'Assemblée afin d'obtenir la possibilité de se représenter en 1852. Le refus de celle-ci précipitera la décision de coup d'État (accompagnée du rétablissement du suffrage universel).

La position des Démocrates socialistes (1849-1851).

En décembre 1851, les insurgés démocrates socialistes, dont nous célébrons la mémoire, se levèrent pour défendre la constitution, violente par celui qui devait la défendre.

Pour autant, c'est d'une constitution bien amendée dont ils rêvaient.

Conscients des dangers de césarisme, les démocrates socialistes avaient clairement exprimé, lors des élections générales de 1849, et à nouveau à l'occasion des élections partielles suivantes, leur souhait de restreindre les pouvoirs du Président et de les faire contrôler par l'Assemblée. À terme, ils envisageaient même que le Président ne soit plus élu au suffrage universel direct.

De la constitution de 1848 à la constitution actuelle.

La méfiance à l'égard du pouvoir présidentiel habita les pères de la Troisième République, dont beaucoup avaient connu 1851. Ainsi fut mis en place, non sans mal, un régime parlementaire, caractérisé par la responsabilité du gouvernement devant le parlement, et par l'effacement de la fonction présidentielle.

Cependant la nostalgie d'un pouvoir exécutif fort motiva durablement nombre d'opposants conservateurs. Charles de Gaulle tentera, sans succès, de la mettre en œuvre en 1945-1946.

Il y réussira en 1958 - 1962. La Cinquième république a d'abord un régime semi parlementaire (le gouvernement est responsable devant le Parlement) au pouvoir présidentiel renforcé. Mais avec l'élection du Président au suffrage universel (1962), celui-ci acquiert un niveau national de légitimité qui écrase celui de l'Assemblée, dont il maîtrise le destin par le droit de dissolution.

Ceux qui, sans mettre en cause notre constitution, s'effarent de "l'hyper présidentialisation" actuelle, ne veulent pas voir que cette dérive pousse jusqu'au bout la logique de la Cinquième République. Nous y avons souvent insisté [2]. Logique que les prudences, les rapports de force, les cohabitations, ont pu atténuer, mais qui, dès l'origine, était dénoncée par les opposants à la constitution de 1958 - 1962.

Le passage au quinquennat, l'inversion du calendrier électoral, l'effacement de la fonction de premier ministre aidant, nous voici dans un régime où l'absence de contre-pouvoirs est flagrante.

La récente révision de la constitution, présentée comme un rééquilibrage des pouvoirs, a de fait encore accru ceux du Président de la République [3]. Régime hyper présidentiel ? La formule signifierait qu'il existe encore un régime présidentiel, alors que, chez nombre de commentateurs, ce type de pouvoir, en référence au pouvoir mis en place par Bonaparte en 1800, est désigné par le terme beaucoup plus parlant de « pouvoir consulaire ».

Les Français sont, semble-t-il, attachés à l'élection du Président au suffrage universel. Le bon sens démocratique voudrait que cet attachement s'accompagne de l'attachement à un vrai équilibre des pouvoirs.

Or, la logique de la présidentialisation est telle que, au sein des grandes formations politiques, le choix du ou de la futur/e Président/e l'emporte sur l'élaboration d'un programme allant dans le sens de ce rééquilibrage.

L'expérience nous a pourtant appris, avec l'itinéraire de François Mitterrand, que les plus fermes adversaires de notre constitution peuvent s'y couler avec délices une fois au pouvoir. Faute d'engagements solennels devant le pays, le risque est grand qu'il en soit de même en 2012, au cas où un/e opposant/e d'aujourd'hui l'emporterait.

René MERLE 26 février 2010

NOTES :

[1] Sur la Seconde République et sa constitution, on lira les contributions de Raymond HUARD dans deux ouvrages collectifs, *La passion de la République*, Éditions sociales, 1992, et *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Éditions sociales, 1998.

[2] Cf. par exemple l'éditorial du Bulletin de l'Association 1851, avril 2003, René Merle, "À propos du pouvoir présidentiel".

http://www.rene-merle.com/article.php3?id_article=78

et de nombreux articles suivants.[3] On lira avec profit, sur ce sujet, la "Lettre n°16" du sénateur du Var Pierre-Yves Collombat :

<http://www.collombat-py.fr/Default.aspx?PageContentID=716&tabid=635>

• Un article de notre adhérent Jean-Claude GAUGAIN de Toulon ...

Les bataillons scolaires varois et le souvenir de 1851

Le 20 juillet 1882, le préfet communique aux maires du département le décret ministériel du 6 juillet portant organisation des bataillons scolaires et l'arrêté sur les exercices scolaires dont les textes paraissent dans le *Recueil des actes administratifs de la préfecture du Var*. Le décret se réfère à la loi du 27 janvier 1880 sur l'obligation de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles publiques de garçons et aux lois de 1872 à 1875 sur l'organisation générale et le recrutement de l'armée.

Comme l'a montré Yves Rinaudo, le Var est largement acquis à l'idée républicaine comme l'ont prouvé les dernières batailles électorales. La législation laïque est très favorablement reçue en dépit de quelques poches de résistance, là où subsistent les tutelles traditionnelles. Dans ce contexte favorable, la presse républicaine se développe. Le maire de Toulon, Henri Dutasta, un républicain radical et anticlérical

intransigeant, lance le 20 septembre 1880 *Le Petit Var* qui trouve vite un lectorat substantiel informé de la création puis du fonctionnement des nombreux bataillons scolaires. En effet, au cours de la période 1882-1897, plus de 20% des communes en auront un, aux fortunes diverses. On se contentera ici d'évoquer le lien qu'il peut y avoir entre ces groupements de "soldats en herbe", comme on les appelle alors, et le souvenir de l'insurrection contre le coup d'État du 2 décembre 1851. Ces deux événements d'importance inégale ont été, après coup, occultés puis oubliés. Il a fallu le travail de l'Association 1851 pour sortir de l'oubli les insurgés de 1851. L'épisode des bataillons scolaires qui mérite moins d'importance et de considération, bien que le thème du patriotisme ne soit pas mineur, a été vite minimisé, couvert de sarcasmes, et oublié. "La vie sportive" du 20 juin 1908 affirme qu'"ils ont été mort-nés". Précisons que certains ont duré plus de dix ans. Louis Henseling, dans *Le Petit Var* du 18 juillet 1913, est plus abrupt : "Nous avons connu voici trente ans, la folie des bataillons scolaires et patriotiques, cela dura environ un lustre, coûta pas mal d'argent et sombra dans l'inévitable ridicule où doivent nécessairement, sombrer en France comme ailleurs, toutes les entreprises fondées sur la vanité humaine".

Le décret sur les bataillons scolaires intervient un an après la commémoration de l'insurrection à Aups (31 juillet 1881) et l'érection du monument la rappelant. Puis dans les semaines qui suivent *Le Petit Var* publie de nombreux articles sur l'indemnisation des victimes de la répression. La fête nationale est célébrée avec ferveur dans la grande majorité des communes varoises mais est qualifiée d'"ignoble fête" par le journal légitimiste toulonnais, *La Sentinelle du Midi*, d'Émile Costel qui digère très mal la politique de laïcisation de Jules Ferry, et sur le plan local les mesures prises par Dutasta, dès son arrivée à la mairie en 1878. C'est aussi une période d'exaltation patriotique dans une France diplomatiquement isolée qui prépare la Revanche. *Le Petit Var* encourage la création de la première société de

gymnastique toulonnaise dans la foulée de la *Ligue des Patriotes* fondée par Paul Déroulède le 18 mai 1882. Ce sera la Pro Patria. Malicieusement, signalons que le jeune Henseling fut assidu à ses cours.

La carte des bataillons scolaires ne coïncide qu'imparfaitement avec la carte de la résistance au coup d'État, conçue et réalisée à la suite des nombreux travaux des membres de l'Association 1851. Mais elle en souligne, un peu plus de trente ans après, quelques temps forts. Dans quatre communes (Vidauban, Gonfaron, Aups, Pierrefeu), le bataillon scolaire est constitué avant la parution du décret et commence à fonctionner lors de la fête nationale. Les trois premières communes précitées ont été au cœur de l'insurrection. La création et l'équipement des bataillons doivent peu aux autorités administratives car l'impulsion est venue de certains instituteurs, de maires et de citoyens dont certains, comme à Vidauban, sont d'anciens proscrits. Les rapports annuels des inspecteurs d'académie successifs sont en décalage avec la réalité, aperçue à la lecture de la presse, et minorent le mouvement, le cantonnant à quelques bataillons officialisés et qui respectent à la lettre toutes les dispositions du décret. On verra seulement ici à l'action quelques bataillons qui font la liaison entre la défense de la République et le souvenir de 1851. C'est lors de la fête du 14 juillet que cette liaison a la plus grande visibilité et est symbolisée par un certain nombre de lieux : l'hôtel de ville, l'école laïque, certaines places et avenues portant depuis peu le nom de Gambetta, décédé le 31 décembre 1882, par un certain nombre de rites : le défilé avec le drapeau tricolore, au son de La Marseillaise, avec la participation des musiques, des orphéons, des cercles républicains, des sapeurs-pompiers, du bataillon scolaire, et bien sûr des autorités locales et des survivants de l'insurrection ; l'inauguration du buste de la République, et enfin les discours. Viennent ensuite les réjouissances : l'apéritif et les jeux d'exercice traditionnels dont la partie de boules. C'est aussi ce jour-là que se manifestent les oppositions et les réticences. L'armée refuse de défiler avec le bataillon

scolaire qui doit parfois se contenter de la retraite aux flambeaux. Le clergé utilise pour cela les cloches, tantôt réduites au silence, tantôt très bruyamment sollicitées dans la nuit du 13 au 14 juillet.

Le 14 juillet 1883, Dutasta inaugure le buste de la République dans la cour de l'école primaire supérieure Rouvière ; le bataillon de l'école présente les armes avant le défilé avec les sapeurs-pompiers et l'allocution du maire dont le Petit Var livre un court extrait : ***“Vous surtout, enfants du bataillon scolaire, qui vous exercez déjà à manier une arme, apprenez dans cette école à aimer deux choses : la Patrie et la République. Apprenez à les aimer ici pour mieux les défendre plus tard. Enfants du Var, souvenez-vous de vos pères, ces héroïques proscrits, et si jamais la France avait besoin de vos bras, levez-vous et jusque sous le canon ennemi, jusque sous les baïonnettes des fauteurs de coup d'Etat, criez alors comme aujourd'hui, du même cœur, du même courage, c'est à dire de toute votre âme : vive la France, vive la République !”***

Le même jour à la Seyne, le bataillon précédé de la fanfare *La Seynoise* et suivi par les autorités locales, a transporté le buste de la République de l'hôtel de ville à l'école laïque où il a été placé. La même cérémonie a eu lieu à Sainte-Maxime. À Bormes, les *“jeunes soldats en herbe”* ont défilé place Gambetta avec l'orphéon, la musique et les proscrits de 1851.

À Vidauban, qui fut en décembre 1851 un important centre de rassemblement des colonnes insurgées, le principal attrait de la fête nationale a été la remise du drapeau offert au bataillon par les proscrits. En avril 1884, l'armement des élèves se fait grâce à une souscription lancée par Félix Beau, secrétaire de mairie et ancien sous-officier, et J. Castillon, garde-champêtre et ancien militaire, tous deux instructeurs du bataillon scolaire. La somme récoltée s'élève à 193,10 francs. Le groupe de 93 proscrits (sur les 100 vivant encore dans la commune, alors qu'ils étaient environ 350 insurgés en 1851) a donné 124,50 f., les commerçants de la bourgade, dont cinq cafetiers, 53,60 f., et trois cercles (*Chaume, Artilleurs,*

Fraternité), 15 f. Sept proscrits et quatre des principaux cercles ont refusé de donner. L'explication est à rechercher, d'après *Le Petit Var* du 8 mai 1884, du côté des *“haines qui déchirent le parti républicain”* au moment des élections municipales. La lecture du travail de Jean-Sébastien Urfels permet de situer les racines anciennes de ces antagonismes.

À Aups, le bataillon a défilé avec 40 fusils d'instruction en bois, quatre clairons et en uniforme avec képi et ceinturon, sous la conduite du directeur de l'école, Vidal et de son adjoint Clappier. Trois semaines plus tard, *les jeunes soldats en herbes de l'avenir* sont allés à la rencontre du 7^e bataillon de chasseurs à pied en manœuvres. Cela s'est mieux passé qu'en décembre 1851. Le commandant a remercié l'instituteur sur la tenue de ses soldats de douze ans.

La dernière mention dans la presse d'un défilé associant bataillon scolaire et les proscrits concerne Le Luc en 1886. Pourtant les bataillons de Draguignan, de Vidauban, Gonfaron, Hyères, etc., fonctionnent encore après 1890 et au-delà de cette date, il s'en crée de nouveaux, ce qui va à l'encontre de l'idée couramment admise qu'ils ont disparu en France vers 1890. L'épisode des bataillons varois semble se clore à Méounes en juillet 1897. Il est cependant possible que celui de Saint-Jean-du-Var (Toulon) ait encore fonctionné un moment sous la direction de Lions, instituteur adjoint de l'école du faubourg et futur secrétaire du syndicat des instituteurs, avant de se fondre dans la société de gymnastique, l'Avant-garde varoise. Quant aux proscrits, excepté en 1901, ils disparaissent des communiqués.

Jean-Claude GAUGAIN

Que voilà un aspect bien peu connu de l'histoire de la III^e République. On pourrait s'étonner, aujourd'hui de cette militarisation, en milieu scolaire des enfants de 12 ans. Ce fut ma réaction, il y a quelques années où en visite dans une petite commune du Sud-Ouest, je découvris dans une exposition sur “l'école autrefois”, ces petits fusils de bois. Mais, à la lecture de l'allocution du maire de Toulon, Dutasta aux enfants de l'école primaire supérieure

Rouvière, le 14 juillet 1883, on comprend mieux les motivations de l'époque à préparer des "soldats en herbe", même si cela peut choquer. Et le buste de la République, dont je me souviens très bien, sans en avoir connu l'origine, a veillé sur mes chères études de collégien toulonnais dans le milieu des années 50.

Paul CRESP

• **Nos adhérents publient...**

De Laurent LE GALL : une thèse de doctorat en histoire, "L'électeur en campagne dans le Finistère. Une Seconde République de Bas-Bretons", Boutique de l'histoire/Les Indes savantes, 2009, 878 p. dont une partie est consacrée au coup d'état de 1851 et à ses suites.

• **Autres publications ...**

Article de Raymond HUARD paru dans l'Humanité du 25 février 2010 :

"La mécanique assassine des empires coloniaux" : à propos du livre **"De quoi fut fait l'empire, les guerres coloniales au XIX^{ème} siècle"** de Jacques FREMEAUX. CNRS Éditions, 2010. 576 pages, 29 €

"Tout au long du XIX^e siècle, alors que l'Europe n'a connu que des conflits limités, les guerres coloniales ont mobilisé les efforts des pays européens et des États-Unis. Qu'il s'agisse de conquêtes outre-mer, pour la plupart des pays européens, ou au voisinage du territoire national pour la Russie dans le Caucase et l'Asie centrale, ou pour les États-Unis dans l'Ouest américain, il y a bien eu une conquête de type colonial aux dépens de peuples existants se trouvant à un niveau de développement moins avancé. Jacques Frémeaux, spécialiste d'histoire coloniale, présente une très vaste synthèse de ce phénomène, nourrie par une érudition remarquable et débouchant sur des jugements nuancés. Si l'étude se veut au départ histoire militaire, elle en dépasse largement le cadre strict parce qu'elle prend en compte tous les aspects de la question, l'origine des guerres – abordée sans complaisance pour leurs initiateurs –,

la spécificité des territoires et des peuples dominés, l'armement, la tactique, le commandement des armées coloniales, formées d'ailleurs pour une part appréciable de soldats indigènes en Inde ou en Afrique, l'atmosphère de violence caractéristique de la conquête, les réactions suscitées en métropole. Jacques Frémeaux tente aussi un bilan à la fois politique et humain du résultat. Parmi les apports les plus intéressants de ce livre, on retiendra l'étude très attentive des forces et des faiblesses des adversaires des colonisateurs, celle de l'énorme effort logistique nécessaire pour acheminer loin de la métropole et dans des territoires au climat ou au relief hostiles, les hommes, l'armement, l'alimentation, celle du coût humain considérable, pour les conquérants et leurs aides indigènes (porteurs, etc.), décimés par la maladie ou la fatigue bien plus que par les combats, et bien entendu pour les colonisés.

Sur la violence, incontestable et dénoncée dès l'époque, des méthodes de guerre, l'auteur fait remarquer que certains conflits métropolitains (guerre de Sécession aux États-Unis, répression des insurrections en France) l'ont connue aussi et que les guerres coloniales n'en ont pas l'exclusivité. Enfin, il analyse de façon très fine l'impact des guerres sur l'opinion métropolitaine : un intérêt limité de l'opinion sauf dans quelques moments clés, mais une imprégnation inconsciente des mentalités propagée par les récits, la presse, les reportages.

Sa conclusion est que le bilan de ces guerres est négatif, que le commerce et les échanges auraient pu permettre tout aussi bien le développement des peuples dominés et surtout que ces guerres ont divisé le monde entre Blancs et peuples de couleur, vainqueurs et perdants, représentations qui perdurent malheureusement jusqu'à nos jours, et nourrissent aujourd'hui des conceptions discutables comme « le devoir d'ingérence ». Sur un sujet sensible, voilà un livre qui allie la richesse de l'information, la finesse des analyses et le sens de l'humain."

Raymond HUARD

Qui a parlé des aspects positifs de la colonisation ? (n.d.l.r.)

• **Message au maire d'Antraigues de Colette Chauvin...**

Monsieur le Maire,
Pour notre Ami, Jean FERRAT.
Que la montagne est belle,
Mais que la montagne est haute,
Celle de la Liberté.
Et combien ce compagnon de cordée
Va nous manquer.
Respect et Amitiés.
Que vive et fleurisse son souvenir.

Pour l'Association 1851

• **Point d'orgue...**

La publication de la thèse d'Émilien CONSTANT a été présentée à la librairie Gaïa à Toulon, le samedi 20 février.

Le quotidien *Var Matin*, après avoir annoncé, la veille, cet événement, y a consacré un article le 23 février dans son édition "Grand Toulon".

Étaient présents, l'adjointe à la culture à la mairie de Toulon, Mme Colette Gluck, Mme Berenger, conservatrice des archives municipales ainsi que M. le docteur Marmottans, membre de l'Académie du Var, passionné d'histoire et bien connu des Toulonnais. On pourra regretter que nos adhérents de l'aire toulonnaise ne soient pas

venus plus nombreux. Mais les vacances de février en ont peut être été la cause...

Ce fut en tout cas une bien sympathique réunion où, quelques étudiants en thèse de Jean-Marie Guillon étaient venus confronter leurs méthodes de travail actuelles avec les méthodes plus classiques que furent celles de notre ami Émilien Constant.

Tous nos remerciements à la librairie Gaïa pour son amical accueil.



Librairie Gaïa, entouré de ses amis de l'association « 1851 pour la mémoire des résistances républicaines », le professeur Émilien Constant (assis au centre) présentait samedi son travail sur « Le département du Var sous le Second Empire et au début de la III^e République. » (Photo M. SK.)

On aperçoit en arrière plan E. MAUSHART, J-M. GUILLON et sur la droite, P. CRESP.

Pour ceux de nos adhérents qui ont reçu le tome I mais qui n'auraient pas encore souscrit pour le tome II, déjà paru, il est temps encore de bénéficier du tarif de souscription prolongé jusqu'à la fin-avril.

BON DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e) : (M., Me., Mlle.)

Souscritexemplaire(s) du tome II de l'ouvrage d'Émilien CONSTANT :

Le département du var sous le second Empire et au début de la III^e République

au prix de 22 € l'exemplaire, (offre valable jusqu'au 30 avril 2010), au lieu de 25 € à partir du 1^{er} mai, dernier délai.

Chèque à adresser à l'ordre de l'Association 1851 à Noëlle BONNET Montée des Esclapes 04600 MONTFORT



20 février, librairie Gaïa à Toulon, Émilien Constant et Jean-Marie Guillon répondant aux questions de l'assistance.

Quatrième de couverture du Tome II :

Ce volume rassemble, avec de riches documents annexes en appui, les chapitres qui relatent la fin de l'Empire et la victoire de la République dans le Var. À la base de cette conquête, il y a la démocratie communale. Voici comment l'auteur de ce travail monumental, Émilien Constant, présente son propos :

Si l'État disparaissait, écrivait en 1859 le duc de Broglie, *"pratiquement et en fait, les communes survivraient. Ce sont les seuls êtres réels"*.

On ne saurait mieux définir la pérennité de la commune, amalgame d'un terroir et d'une communauté d'habitants, qui existent indépendamment de l'État.

Tout au long de cet ouvrage, j'ai abordé l'histoire du Var, dans les limites chronologiques que je me suis fixées, sous différents aspects : histoire économique et sociale, histoire des idées, de la presse, histoire religieuse... avec (dois-je m'en confesser ?) une prédilection pour l'histoire politique.

Dans ce but, j'ai fait une analyse minutieuse des élections, particulièrement des élections municipales. Il m'est apparu clairement que la commune est la cellule de base de la vie politique, ce que n'ont pas toujours bien montré nos historiens "nationaux".

C'est par les élections municipales que l'opposition, principalement républicaine, s'est manifestée et même a pu triompher, dès 1852, et plus largement en 1865.

Paul Cotte dont il est souvent question dans cet ouvrage évoquait avec bonheur : "Notre petite République de Salernes".

Nous retrouvons ainsi cette République au Village que Maurice Agulhon nous a rendue familière.

E. C.